

**Actu Chausey**

Le suivi annuel de la station de trèfle raide (*Trifolium strictum*), espèce rarissime protégée en Basse Normandie, découverte en 2005, a été effectué le 28 mai dernier. Une quarantaine de pieds ont été décomptés en bordure de sentier, sur la partie publique appartenant au Conservatoire du littoral. Une deuxième station d'une dizaine de pieds a été découverte ce même jour sur la partie privée, dans une parcelle décapée en 2006 dans le cadre des travaux d'assainissement. Sur cette même station avait été découvert le trèfle de Boccone (*Trifolium bocconeii*), autre espèce rare protégée en Basse Normandie.



**Les travaux d'aménagement de l'annexe hydraulique ont démarré à Quetreville-sur-Sienne.**

Le décaissement et la mise en place des diguettes pour créer un plan d'eau temporaire favorable à la reproduction du brochet sont achevés. Le clapet visant à contrôler le niveau d'eau sera installé à la fin de l'été. La mise en eau interviendra dès que les crues hivernales de la Sienne atteindront la côte 10,43 m.



**Les vestiges du Mur de l'Atlantique au service des chauves-souris.**

Au-delà de l'intérêt historique qu'ils représentent, les blockhaus réunissent souvent les conditions nécessaires de calme, humidité et température pour accueillir des chiroptères en été ou en hiver pour l'hibernation. Cependant, certaines fortifications, régulièrement fréquentées par le public, peuvent présenter des risques et nécessitent des aménagements pour sécuriser ces édifices tout en favorisant l'installation de chauves-souris. En 2009 dans la Hague, 3 fortifications datant de la Seconde Guerre Mondiale propriété du Conservatoire du littoral, font ainsi l'objet de travaux. Ces travaux consistent d'une part à la fermeture des accès principaux à l'aide de tôles ou grilles métalliques. D'autre part, des briques et parpaings sont disposés contre les parois intérieures afin de recréer des "niches" favorables à la suspension des chauves-souris.



**La Lettre du SyMEL - N°3 Septembre 2009**  
N° ISSN : 1969-9077  
Maison du Département  
98, route de Candol - 50008 Saint-Lô cedex  
Tél. 02 33 05 98 83  
www.symel.fr - littoral@cg50.fr

**Comité de rédaction :** Aurélie Lechevallier, Hervé Moalic, Christelle Bonnissent, Thierry Galloo  
**Crédits photos :** SyMEL - Lucie Garçon  
**PAO :** Pixel&Poire  
**Impression :** Le Révérend / Valognes  
**Directrice de la publication :** M<sup>me</sup> Rolande Brécy

**Le littoral a besoin d'agriculture ...**

*"Le littoral a besoin d'agriculture(s) : comment innover pour des exploitations viables et valorisant l'environnement ?"*  
Tel était l'intitulé d'un colloque organisé par le Conservatoire du Littoral en mai 2008 où a été réaffirmé le principe selon lequel l'agriculture est un maillon essentiel à un entretien des parcelles en faveur de la préservation de la biodiversité et du paysage. C'est ainsi que, depuis plus de 30 ans dans un contexte de pression foncière et urbaine sur le littoral, qu'un véritable partenariat a été créé avec les exploitants agricoles pour atteindre les objectifs de préservation des sites et de leurs équilibres écologiques.

**ÉDITO**



L'agriculture occupe une place prédominante dans notre département que ce soit d'un point de vue économique, social et environnemental. Son rôle dans la structuration des paysages est connu et reconnu par tous. Sur le littoral où la pression foncière et urbanistique est forte, les acquisitions du Conservatoire du Littoral et du Conseil Général de la Manche en espaces naturels sensibles sont garantes d'un maintien des surfaces dans le domaine agricole. Afin de contribuer à la préservation de la biodiversité et du paysage, l'agriculture sur les espaces naturels sensibles doit être encadrée de manière à préserver ce riche patrimoine du littoral manchois. Ce numéro spécial sur la gestion agricole des Espaces Naturels Sensibles du littoral va vous permettre de mieux appréhender les modalités de gestion que met en œuvre le SyMEL afin de concilier la préservation et la conservation des équilibres écologiques avec le maintien et le développement d'une activité agricole viable.

Rolande Brécy  
Présidente du SyMEL  
*Mme Brécy*







## Ce qu'ils en pensent :

Agnès Vasche, exploitante à Sainte-Marie-du-Mont, locataire du Conseil Général et du Conservatoire du Littoral (environ 55 Ha).

*“Après quelques relations difficiles essentiellement liées à une mauvaise communication entre les deux parties, je dirais que l'on a besoin du Conservatoire du Littoral, comme celui-ci a besoin de nous, les agriculteurs. Il suffit de trouver un équilibre, un juste milieu. Aujourd'hui, notre fils Thomas va s'installer grâce aux terrains du Cdl dans la réserve de Beauguillot, notre système tout herbe correspond bien aux exigences du cahier des charges et pour nous, c'est un véritable plaisir d'aller surveiller nos animaux sur un tel site.”*

Nicolas Massieu, exploitant à Omonville la Petite, Président de l'Association Avenir Agricole de la Hague, locataire du Conservatoire du Littoral (5.60 Ha).

*“La démarche engagée dans la Hague a été particulièrement intéressante puisqu'elle a permis d'avoir un dialogue et que chacun exprime ses objectifs, aussi bien le Conservatoire que les agriculteurs. La communication a été essentielle et a permis d'aboutir à une conciliation.*

*Il est important de faire des points de temps en temps, d'avoir des échanges pour mieux se comprendre, car le littoral a besoin de l'agriculture pour entretenir le paysage et on a besoin de terrains pour produire et vivre.”*



## LES MODALITÉS :

230 locataires, 2200 hectares loués.  
90% des superficies louées sont utilisées par environ 150 agriculteurs professionnels.

Lors d'une acquisition par le Conservatoire du Littoral ou le Conseil Général, l'exploitant en place est généralement maintenu. Si la parcelle est acquise libre, une consultation auprès des professionnels agricoles est réalisée par le biais de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture. La priorité est souvent donnée au bordant, aux agriculteurs de la commune et aux jeunes agriculteurs.

Pour chaque site, un plan de gestion, définissant les enjeux, les objectifs de préservation et les modalités de gestion à mettre en œuvre pour y parvenir, est élaboré en concertation avec les élus et les acteurs locaux. Suite à un diagnostic du site, l'activité agricole, comme tous les usages du site, est ainsi planifiée et des indicateurs mis en place pour évaluer, par la suite ses impacts.

Les terrains relevant du domaine public du Conservatoire du Littoral et du Conseil Général, il n'est pas possible de signer des baux avec les locataires. C'est pourquoi, ce sont des conventions de gestion agricole d'une durée de 3 à 5 ans qui définissent les termes du partenariat mis en place entre le locataire, le gestionnaire et le propriétaire.

La difficulté principale de la gestion agricole des espaces naturels sensibles réside dans le nécessaire compromis entre les objectifs de gestion écologiques des parcelles et les objectifs économiques de productions des exploitants. La définition du cahier des charges (chargements d'animaux à l'hectare, les dates de pâturage et de fauche, l'utilisation des intrants...) et son adaptation aux réalités du terrain et à la situation de l'éleveur, est donc une phase importante dans la mise en œuvre de la gestion agricole.

## LE PÂTURAGE, UN OUTIL DE GESTION ESSENTIEL :

Le pâturage sur des sites naturels doit répondre à différents enjeux :

- conserver les milieux naturels, lutter contre l'embroussaillage et indirectement la fermeture du paysage,
- permettre une diversification de la flore,
- offrir au troupeau une alimentation de qualité permettant à l'éleveur de tirer un revenu de l'exploitation de ces parcelles.

Prairies, dunes, landes, différents types de milieux sont entretenus par l'élevage essentiellement bovin et secondairement équin et ovin.

En complément du pâturage, un entretien mécanique peut être demandé de manière à lutter contre certaines espèces rudérales telles que les chardons ou rumex ou bien pour maintenir une végétation basse à la sortie des animaux, condition favorisant le stationnement hivernal de certaines espèces migratrices telles que les oies bernaches...

Cependant un entretien mécanique seul est rarement préconisé car la présence d'animaux sur les prairies induit d'autres éléments favorables au développement de la biodiversité tels que les bouses, et son impact sur le milieu n'est pas homogène.



## LA GESTION EN RÉGIE :



Certaines parcelles petites, de fond de vallées ou très embroussaillées et peu mécanisables ne sont pas faciles à exploiter et sont souvent abandonnées depuis plusieurs années par les éleveurs. Par ailleurs, la gestion agricole, même si elle est adaptée à de nombreuses situations, ne concerne pas forcément tous les sites d'intervention du Conservatoire du littoral ou toutes les parcelles d'un site. Pour y remédier, le SyMEL possède plusieurs troupeaux de chèvres, moutons, ânes et chevaux pour entretenir les terrains desquels une exploitation agricole conventionnelle ne pourrait tirer profit.

Ainsi, après les fonds de vallée de la Hague ou les parcelles rétro-littorales de Gatteville, ce sont récemment les falaises de Carteret qui ont fait l'objet d'une remise en pâturage par des chèvres. Auparavant entretenues par l'agriculture, les pelouses sèches des falaises de Carteret avaient tendance à s'enfricher. Pour favoriser la biodiversité, un lot d'une quinzaine de chèvres gérées par le garde du littoral est installé sur le cap de la mi-mars à la mi-juin puis à l'automne.

Sur les landes auparavant pâturées par divers animaux, le SyMEL s'attache à réintroduire du pâturage extensif ovin et caprin de manière à limiter l'embroussaillage et maintenir les paysages de landes ouvertes. Des expérimentations ont été réalisées dans le cadre du projet européen Heath. Plus d'infos sur [www.theheathproject.org.uk/?lang=fr](http://www.theheathproject.org.uk/?lang=fr)

L'objectif de ces remises en pâturage est de permettre, à terme, à une exploitation agricole professionnelle de répondre aux contraintes et enjeux de ces milieux tout en les valorisant.

## UN NÉCESSAIRE MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE :

Le nombre d'exploitations agricoles diminuant notamment sur le littoral, il convient de réfléchir à la place de l'agriculture sur le littoral, son rôle et sa nécessité et les moyens pour la maintenir.

Pour cela, le Conservatoire du Littoral, le Conseil Général et le SyMEL favorisent le maintien de l'exploitation agricole de ses parcelles en investissant dans des équipements indispensables tels que clôtures, barrière, parc de contention...

Les MAE territorialisées, aides financières proposées aux exploitants agricoles à condition de respecter un certain cahier des charges, sont également un outil pour maintenir un entretien des parcelles à enjeux écologiques et/ou paysagers. Elles devraient être proposées par le Conservatoire du Littoral à partir de 2010 dans les zones Natura 2000 où se localisent l'essentiel des terrains gérés par le SyMEL.



## LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE ENGAGÉE DANS LA HAGUE

*Suite à un diagnostic écologique et paysager des prairies, des enjeux de gestion ont été dégagés par secteur. Quatre catégories ont été définies : les parcelles à enjeu paysager faible, celles à enjeu paysager fort, les parcelles à enjeu patrimonial localisé lié à une mare, un cours d'eau, une station botanique... et enfin celles à enjeu patrimonial fort qui correspondent souvent aux prairies humides. La définition de ces enjeux a fait l'objet d'une validation par le groupe de travail composé de 8 agriculteurs volontaires et intéressés pour travailler, en partenariat avec le SyMEL, à l'établissement des cahiers des charges.*

*En parallèle, des enquêtes sur les pratiques agricoles ont été réalisées auprès d'un échantillon de 20 exploitations dans la Hague de manière à mieux connaître les pratiques pastorales et les systèmes d'exploitation présents dans la Hague. Suite à ces états des lieux, une proposition de cahier des charges permettant de répondre aux enjeux a été proposée au groupe de travail. Après l'intégration de différents amendements, les nouveaux cahiers des charges ont été validés par le groupe de travail ainsi que la grille de loyer établie en fonction des contraintes demandées. Cette démarche de concertation avec les acteurs a été particulièrement appréciée par les exploitants, une démarche semblable devrait être engagée sur les cultures d'ici la fin de l'année 2009 en attendant d'engager la même démarche sur les autres secteurs.*